

## **Rapport d'activité 2017-2018**

### Antenne dans la Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches

Le RAAV a maintenu son antenne dans la Capitale-Nationale en la personne de l'artiste Amélie Proulx qui est officiellement rentrée en poste en août 2017, suite à une période de transition au cours de laquelle Julie Picard a gentiment accepté de contribuer l'été dernier. Depuis le début de son mandat, Amélie a assuré le suivi de plusieurs dossiers notamment celui de l'entente de délégation entre la Ville de Québec et le Ministère de la Culture et des Communications, relativement à la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics. Cette entente de délégation octroie, entre autres, à la Ville de Québec de gérer tous les projets d'art public sur son territoire via des appels de dossiers. Plusieurs rencontres avec le service de la culture de la Ville de Québec ont eu lieu afin de mieux saisir le processus d'appels de dossiers, ainsi que les règles internes mises en place pour l'évaluation et la réalisation des projets. Par ailleurs, lors de ces rencontres avec la Ville de Québec, nous avons appris que la mesure Coup de pouce permettant un soutien individuel ponctuel entre \$250 et \$1000, qui n'avait été reconduit pour l'année 2017, est de retour pour l'année 2018.

Simultanément à ces rencontres avec la Ville, Amélie, Danielle April et Bernard Guérin ont rencontré des responsables à la Direction et à la planification au MCC au sujet de la révision du décret d'application de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics (Décret 955-96). Ces rencontres ont mené à un travail de réflexion en profondeur sur la révision du décret actuel qui n'a pas été révisé depuis 1996. Danielle April et Amélie ont formé un comité consultatif afin que plusieurs artistes à différents stades de leur carrière et de toutes les régions du Québec puissent contribuer à la réflexion sur la mise à jour du décret, du fichier des artistes ainsi que les règles internes. Une vingtaine d'artistes ont contribué au processus de réflexion et les suggestions et commentaires ont été compilés dans un document officiel qui a été présenté au Ministère en avril dernier. Les recommandations du RAAV seront prises en compte lors de la mise à jour du Décret.

Amélie Proulx a contribué à informer les artistes de la relève en présentant une conférence de deux heures aux étudiants du cours *l'Artiste et sa carrière* du baccalauréat en arts visuels de l'Université Laval. Elle a également poursuivi la représentation à la Table des arts visuels du Conseil de la culture des régions de Québec et Chaudières-Appalaches, plateforme de concertation où sont réunis autour d'une même table les artistes individuels, travailleurs culturels, représentants de centres d'artistes et de galeries privées, et commissaires indépendants. D'ailleurs, Amélie travaille actuellement en collaboration avec Froune Taha, conseillère en développement culturel au Conseil de la culture afin de transmettre une lettre officielle à la Ministre de la Culture et des Communications afin de revendiquer la gratuité dans les musées nationaux en tout temps pour les artistes et artisans professionnels ainsi que pour les intervenants du milieu culturel. Cette lettre qui sera co-signée par le RAAV, le Conseil de la Culture et le CMAQ sera remise à la Ministre avant la fin de la session parlementaire de la mi-juin.